



COPE Ontario

Milieu de travail sans parfum

Pour répondre aux préoccupations en matière de santé, COPE Ontario a mis en place des règlements excluant du milieu de travail l'usage des parfums.

Les parfums intenses peuvent provoquer de la détresse respiratoire et de maux de tête.

Par conséquent, afin de protéger la santé de toutes et tous, les membres du personnel et les visiteurs sont priés de ne pas utiliser de parfum dans nos locaux.